



IMMO'ZEL

# Immozel

29 Rue Maréchal Leclerc  
[vannes@immozel.com](mailto:vannes@immozel.com) / 02.21.32.01.21

SYNDIC  
TRANSACTION

## HONORAIRES DE TRANSACTION

(A la charge de l'acquéreur)

PRIX DE VENTE (en euros)	HONORAIRES (% TTC*)
< à 30 000 €	Forfait de 2990 € TTC
De 30 001€ à 85 000 €	Forfait de 4990 € TTC
De 85 001€ à 125 000 €	6
De 125 001 à 165 000 €	5.5
De 165 001 à 250 000 €	5
De 250 001 à 300 000 €	4.5
Au-dessus de 300 000 €	4

\* Taux de T.V.A. actuellement en vigueur 20.00 %

Carte professionnelle : n° CPI 5605 2019 000 043 132 délivrée par la CCI du Morbihan

Garantie financière : GALIAN, 89 rue de la Boétie à PARIS (75008) pour un montant de 120 000€ au titre de l'activité Transaction sur immeubles et fonds de commerce et 1 280 000 € au titre de l'activité de Syndic de copropriétés.

## BAREME D'HONORAIRES DE MISE EN LOCATION 2026

	<b>PART LOCATAIRE</b>	<b>PART BAILLEUR</b>
➤ <b>Locaux d'habitation nus ou meublés</b> (soumis à la loi du 6 juillet 1989, article 5)		
<b>Entremise</b>		
<b>Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail</b> (montant TTC)	8€/m <sup>2</sup> Sans jamais dépasser 800€	8€/m <sup>2</sup> Sans jamais dépasser 800€
<b>Etat des lieux d'entrée</b> (montant TTC) * Etablis contradictoirement	3€ / m <sup>2</sup> habitable Sans jamais dépasser 300€	3€ / m <sup>2</sup> habitable Sans jamais dépasser 300€
➤ <b>Emplacement et stationnement en sous-sol ou parking aérien</b>		
<b>Entremise</b>		
<b>Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail</b> (montant TTC)	<b>90€</b>	<b>90€</b>

## BAREME D'HONORAIRES GESTION LOCATIVE 2026

	MODALITES	A LA CHARGE DU
➤	Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, article 5)	
	7% TTC du montant du loyer annuel hors charges	Bailleur
➤	Emplacement et stationnement en sous-sol ou parking aérien	
	8,5% TTC du montant du loyer annuel hors charges	Bailleur
➤	Garantie de loyers impayés et détériorations immobilières (optionnel : double sécurité)*	
	2.5 % TTC du montant du loyer annuel hors charges	Bailleur

\* Cette garantie déductibles des revenus locatifs perçus permet au bailleur d'être couvert pour les situations suivantes :

- **Détériorations immobilières** : 10 000€ de perte financière
- **Protection juridique** : 8 000€ de perte financière (ex : frais d'avocat)
- **Squats** : 30 000€ de perte financière

## BAREME D'HONORAIRES DU SYNDIC IMMO'ZEL 2026

Nombres de lot	Coût par lot
De 2 à 14 lots	Forfait : 1833.33€ HT soit 2200€ TTC
De 15 à 40 lots	Par lot : 129.16€ HT soit 155€ TTC
De 41 à 100 lots	Par lot : 125€ HT soit 150€ TTC
+ de 100 lots	Par lot : 116.66€ HT soit 139.99€ TTC